



Autorités territoriales françaises: pourquoi et comment participer au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau ?

1. Le concept de « Forum Mondial de l'eau »

Organisés tous les trois ans par le Conseil Mondial de l'Eau en étroite collaboration avec les autorités des pays d'accueil, les Forums Mondiaux de l'Eau sont les plus grands événements internationaux relatifs au secteur de l'eau.

Le premier d'entre eux s'est tenu en 1997, à Marrakech. Les forums suivants ont eu lieu en 2000 à La Haye, en 2003 à Kyoto, en 2006 à Mexico et en 2009 à Istanbul, rassemblant plus de 25 000 participants.

Le Forum constitue une plate-forme unique d'échanges et de discussions au sein de laquelle la communauté de l'eau est en relation avec les gouvernements, autorités locales, institutions intergouvernementales, décideurs économiques et sociaux, et acteurs de la société civile pour débattre en vue de proposer des solutions aux grandes questions liées à l'eau dans le monde et susciter un engagement politique réel et durable.

2. La candidature de la France : Marseille 2012, le Forum des solutions pour l'eau

Le 6^{ème} Forum Mondial se tiendra du 12 au 17 mars 2012 à Marseille.

Son objectif est d'être le « **forum des solutions pour l'eau** » et de réunir l'ensemble des parties prenantes pour formuler des propositions concrètes sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau, notamment la mise en œuvre effective du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous mais aussi sur des thématiques transversales comme l'eau et l'énergie, l'alimentation, le changement climatique... soit 12 priorités d'action. Pour chacune d'entre elles, des enjeux sont proposés et hiérarchisés pour conduire la préparation du Forum, mobiliser les acteurs et initier le développement des cibles correspondantes et de leurs solutions.

Le 6^{ème} Forum bénéficie d'un fort engagement politique au plus haut niveau de l'Etat et mérite d'être soutenu par l'ensemble des acteurs français de l'eau qui ont la volonté de valoriser et de partager leurs compétences, leur culture de l'eau et leur volonté de s'engager dans l'action.

Il reposera sur la participation du plus grand nombre et suscitera la prise d'engagements concrets et durables qui seront suivis et évalués dans le temps. S'agissant du processus gouvernemental, l'objectif affiché est de faire reconnaître les recommandations du Forum de Marseille comme des contributions aux processus des Nations-Unies, par exemple sur l'eau



et la santé avec le projet de résolution de l'Organisation Mondiale de la Santé ou sur l'économie verte qui sera un des sujets phares du Sommet de Rio+20 en novembre 2012.

C'est dans un esprit convivial, festif et populaire, que le Forum a choisi de servir concrètement la cause de l'eau dans le monde.

3. Pourquoi participer à la préparation du 6ème Forum Mondial de l'Eau ?

Le Forum et son processus de préparation offrent des tribunes pour faire partager les réflexions, les propositions, les messages et les engagements des acteurs français auprès de leurs partenaires et de la Communauté internationale de l'eau et des secteurs connexes.

En tant qu'hôtes du Forum, les organisateurs français doivent répondre à un double objectif : réussir le Forum aux yeux de la Communauté internationale mais aussi du point de vue des intérêts spécifiques de la communauté française de l'eau.

La mobilisation des collectivités territoriales françaises au Forum Mondial de l'Eau de Marseille de mars 2012 va permettre d'atteindre les objectifs suivants:

➤ Faire reconnaître dans la déclaration ministérielle le rôle des collectivités territoriales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement

Lors du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico le rôle majeur des autorités locales dans l'organisation des services d'eau et d'assainissement a été reconnu dans la Déclaration ministérielle.

Au Forum d'Istanbul en mars 2009, la France a mis l'accent sur la nécessité pour les autorités locales qui exercent cette responsabilité, de bien disposer du pouvoir et des moyens nécessaires. Les collectivités locales et régionales y ont adopté le « pacte d'Istanbul pour l'Eau », une charte confortant l'engagement des collectivités territoriales pour l'eau, assortie d'objectifs de résultats à fixer par chaque collectivité signataire. Le Pacte reconnaît l'importance du rôle des autorités territoriales pour l'atteinte des OMD à tous les niveaux (local, régional et du bassin) ainsi que la gouvernance participative et la coopération décentralisée. La Déclaration des parlementaires a également encouragé la décentralisation dans le secteur de l'eau pour renforcer les autorités locales et régionales. En revanche, la Déclaration ministérielle ne fait pas référence au Pacte d'Istanbul pour l'Eau et ne reconnaît donc pas le rôle des collectivités locales dans la gestion de l'eau.

En tant que responsables des investissements et de la gestion des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement, les communes et les structures intercommunales verront leur rôle fortement mis en avant en 2012.

➤ Promouvoir l'organisation et la gouvernance de la gestion de l'eau en France

La réalité de la gouvernance et de la gestion de l'eau et de l'assainissement en France reste mal connue et mal comprise et il est nécessaire d'expliquer et de montrer aux participants étrangers du Forum, quelle est sa réalité :

- **Les communes françaises ou leurs groupements ont la responsabilité des services d'eau potable et d'assainissement** devant leurs citoyens et choisissent le mode de gestion de ces services - direct ou délégué à une entreprise privée après une mise en concurrence – et elles fixent le prix de l'eau.
- **La gouvernance locale, régionale et au niveau des bassins hydrographiques avec la participation de tous les usagers est la clé de voûte du dispositif** : elle permet la concertation et la participation des acteurs concernés : industriels, agriculteurs, élus communaux, associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs



- **L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ont un coût** : il faut transporter l'eau, la traiter, la distribuer et garantir sa qualité. Les impôts ont permis d'assurer les premiers investissements publics pour construire les infrastructures d'eau et d'assainissement et depuis, les usagers supportent l'essentiel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement des équipements à travers le paiement de leur facture d'eau, tandis qu'une péréquation à l'échelle des bassins hydrographiques est organisée via l'action des Agences de l'eau ;
 - **La solidarité citoyenne et la coopération entre collectivités territoriales et agences de l'eau avec leurs homologues des pays en développement** a été facilitée, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, par la Loi Oudin-Santini.
- **Proposer les moyens de développer la coopération décentralisée en France, en Europe et à l'international**

L'application de la loi Oudin-Santini adoptée le 9 février 2005 a permis, avec le concours des Agences de l'eau, la mobilisation de 18 millions d'euros en 2009 pour des actions de coopération décentralisée sur l'eau et l'assainissement dans les pays en développement. Ce montant est supérieur au montant des dons mobilisés par l'Aide Publique au Développement française. L'effet de levier de ce dispositif est évalué à 25 % car il a permis de mettre en œuvre des projets pour un montant total de projets d'environ 48 millions d'euros. Un montant comparable est par ailleurs mobilisé sur le budget général des collectivités pour des coopérations dans ces mêmes domaines.

Le montant théorique maximum mobilisable grâce à la loi Oudin-Santini est estimé en France à 60 M€. Il est donc important de poursuivre la mobilisation des collectivités territoriales pour élargir son application en France. Le développement de dispositifs de solidarité entre collectivités territoriales, associant souvent des ONG de terrain et les citoyens, pourrait être proposé à d'autres pays dans le cadre de la préparation du Forum de Marseille. Son application à plus grande échelle aurait un impact considérable, le cadre européen pourrait être approprié pour commencer à développer une telle action.

En Europe, il existe déjà des dispositifs d'aide publique au développement qui diffèrent tant par leur origine que par les raisons de leur création. Ils ont pu émerger d'une volonté politique (comme en France, en Suisse ou en Espagne), d'une mobilisation du public (comme au Royaume-Uni avec WaterAid) ou d'une initiative des entreprises de distribution (telles que Vitens et Evides aux Pays-Bas).

Au-delà du nécessaire échange d'expériences entre pays européens, on pourrait envisager de lancer une initiative du 1% de solidarité en s'appuyant sur une résolution des députés européens reprenant et précisant celle prise pour le Forum d'Istanbul.

Une telle action pourrait être complétée par une démarche internationale s'appuyant sur les initiatives passées ou en cours de l'OCDE et du PNUD débouchant sur un événement particulier sur ce financement innovant lors du forum de Marseille.

Compte tenu du rôle des collectivités territoriales du nord et du sud dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, la coopération décentralisée pourra être valorisée au cours de la préparation du forum et de son déroulement comme un outil d'action privilégié pour le partage des bonnes pratiques, l'amélioration des capacités de gestion des autorités locales, et l'accès aux services essentiels dans un cadre décentralisé. Un guide spécifique pourrait être élaboré sur ce thème dans la prolongation du document qui avait été édité au forum de Mexico.



4. Comment participer au Forum et à sa préparation ?

➤ Signer le Pacte d'Istanbul pour l'Eau

Le Pacte d'Istanbul pour l'Eau est issu du processus politique des autorités locales et régionales du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau (Istanbul, 2009). C'est une Charte non contraignante, invitant maires et élus des collectivités locales et régionales du monde entier à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux (changement climatique, urbanisation rapide, épuisement et pollution des ressources en eau).

250 autorités locales et régionales de 43 pays étaient représentées à Istanbul et près de 800 maires issus de 49 pays ont déjà signé le Pacte dont une vingtaine en France (Angers, Aubervilliers, Bourges Plus, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, CA du Pays Ajaccien, Coeur d'Ardenne, Fargues, Grand Lyon, Houdan, Malemort sur Corrèze, Marseille, Maxéville, Montreuil, Paris, Saint-Etienne, Sceaux, Strasbourg, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)

Le Pacte d'Istanbul pour l'eau comprend une déclaration ainsi qu'une annexe qui comporte des lignes directrices pour l'action au niveau local et régional. Cette annexe du Pacte engage les signataires à préparer des stratégies et des plans d'action et à définir des objectifs concrets qu'ils s'engagent à mettre en œuvre d'ici le prochain Forum Mondial de l'Eau à Marseille, où ils seront invités à rapporter les progrès effectués.

Les collectivités locales et régionales françaises pourraient valoriser leurs propres solutions et actions en signant le Pacte d'Istanbul pour l'Eau et en s'engageant à le mettre en application et à en rendre compte.

www.istanbulwaterconsensus.org

➤ S'engager avec des partenaires étrangers à la mise en œuvre de solutions concrètes dans le cadre des réunions du processus « autorités locales » du Forum

L'ensemble du processus préparatoire sera orienté vers la concertation et la participation pour élaborer et promouvoir des initiatives et des solutions concrètes par l'ensemble des catégories d'acteurs : Etat, collectivités publiques, ONG, entreprises, citoyens,... La méthodologie retenue doit permettre l'identification d'objectifs thématiques et de cibles associées qui mobiliseront les différentes parties prenantes et conduiront à des solutions et des actions, qu'elles soient internes ou externes au monde de l'eau.

Les collectivités territoriales pourront décider, à travers ce processus qui fera l'objet d'une à deux réunions internationales avant le Forum de Marseille en 2012, de participer à des actions collectives et/ou individuelles :

- en réfléchissant à l'intérêt d'une déclaration politique collective ;
- en rejoignant des groupes de travail par cibles thématiques afin de proposer des solutions et des engagements (par exemple, « réduire leur empreinte sur l'eau » ou « développer l'économie verte dans le secteur de l'eau » ou bien encore « réduire la consommation énergétique des services d'eau et d'assainissement »,...) ;
- en signant le Pacte d'Istanbul pour l'Eau et en s'engageant sur des résultats concrets à mettre en œuvre.



➤ **Participer à l'un des groupes de travail du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, dont la mission est d'identifier des solutions et de générer de réels engagements**

pour cela, 3 étapes à suivre :

- Consulter la liste des priorités et des objectifs cibles sur le net : <http://www.worldwaterforum6.org/index.php?id=129&L=1>
- Sélectionner le ou les objectifs-cibles en lien avec votre ou vos solutions
- Prenez contact avec le coordinateur par courriel pour soumettre votre proposition de contribution.

Vous pouvez également directement partager vos solutions sur la plate-forme mise en place par les organisateurs du Forum : www.solutionsforwater.org

➤ **Etre présent sur l'Espace d'exposition au Forum**

Les collectivités françaises pourront aussi mettre en avant leurs expériences dans le cadre du pavillon Espace France, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Partenariat Français pour l'Eau, et qui se situera dans le hall d'exposition consacré aux pavillons institutionnels.

L'Espace France sera conçu pour être une vitrine des savoir-faire et des métiers des acteurs de l'eau en France, dans toute leur diversité et complémentarité. Il est souhaité que tous les acteurs (publics, privés, ONG, associations) s'y retrouvent ensemble, dans un esprit partenarial, afin de présenter le fonctionnement multi-acteur de la gestion de l'eau en France, la diversité des actions entreprises à l'international et la capacité collective à trouver des solutions aux problèmes de l'eau.

Pour plus d'informations sur les modalités de présence sur l'Espace France, veuillez contacter le Secrétariat Exécutif du Partenariat Français pour l'Eau :

Claire Cayla, Chargée de mission, cc.pfe@astee.org, 01 41 20 17 73

Jean-Paul Lecomte, Délégué Général, jpl.pfe@astee.org, 01 41 20 17 68

➤ **Soumettre un projet ou un évènement à la labellisation du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.**

Le Forum de Marseille sera un évènement créatif, ouvert sur le monde et accueillant toutes ses parties prenantes, avec une forte mobilisation des habitants de la Ville hôte et de la région. Le Comité International du Forum propose la mise en place d'un système de labellisation d'évènements pouvant être organisés notamment par les autorités locales et/ou leurs groupements afin de contribuer au Forum (actions de communications, échanges et réflexions politiques, techniques et scientifiques en rapport avec les priorités thématiques du Forum, conférences, expositions, ...).

Les critères de labellisation sont les suivants :

- conforter la place de l'eau pour satisfaire aux besoins de développement et son lien avec les autres secteurs (santé, énergie, alimentation,...)
- proposer des solutions innovantes et des initiatives concrètes en partenariat avec des acteurs clés : entreprises, usagers de l'eau, recherche, politiques, ONG...
- favoriser le dialogue entre les catégories d'utilisateurs de l'eau
- identifier les solutions existantes et développer leur diffusion
- associer la société civile et notamment la jeunesse
- mettre l'éducation et la culture au cœur du Forum
- mettre en avant des actions citoyennes qui sensibiliseront à la cause de l'Eau



Le Comité International du Forum décidera des projets labellisés et pourra leur accorder une aide financière d'un maximum de 50 % du montant total du projet.

Pour plus d'information : <http://www.worldwaterforum6.org/index.php?id=20&L=1>

- **Venir participer aux conférences et débats du Forum du 12 au 17 mars 2012.**

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent !

